

Affranchir
svp

Chambre Fiduciaire
Ordre Valaisan
C/o BFR SA
Route de Sion 63
3960 SIERRE

INFORMATIONS

Les inscriptions peuvent être retournées par courrier ou envoyées par fax au 027/452.30.39.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées dans l'ordre de réception et feront l'objet d'une confirmation.

La finance d'inscription s'élève à sfr 80.-- par participant.

O R E F, Section Valaisanne

Pierre-Alain BORGEAUD

BFR , Sierre

Yves CHABBEY

UBS Valais, Sion

André DEVANTHERY

FIDAG, Martigny

Yves DUMOULIN

BFR , Sierre

Daniel EMERY

FIDAG, Crans

Gérald JORDAN

Fiduciaire Jordan & Berguerand, Martigny

Victor KAEMPFEN

Treuhand AG, Brig

Jacques MARIETHOZ

Fiduciaire Loewensberg SA, Aigle

Dominique MORAND

Etude Oberson et Associés, Genève

Dominique PAPILLOUD

Service des Contributions, Sierre

Paul-André ROUX

Cabinet Fiscal et Financier, Sion

Maurice TORNAY

Fiduciaire de l'Entremont, Orsières

Laurent TSCHOPP

FIDAG, Crans

OREF

ordre romand des experts fiscaux diplômés

Section Valaisanne

SEMINAIRE FISCAL

LOI SUR LA FUSION (LFUS)

et

CONSEQUENCES SUR LE DROIT DE TIMBRE
CANTONAL

**Mercredi 17.11.2004
de 17 h 30 à 19 h 45**

En collaboration avec

CHAMBRE  FIDUCIAIRE

 **COMPTAVAL**

**STV
USF**

BUT ET CONCEPTION DU SEMINAIRE

La nouvelle loi sur les fusions :

La loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (loi sur la fusion LFus) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Elle règle les possibilités et les exigences en rapport avec le droit civil ainsi que les conséquences fiscales des restructurations au niveau des sociétés.

Nous traiterons des aspects juridiques et fiscaux de cette nouvelle loi. La présentation sera suivie d'exemples pratiques.

La loi cantonale sur le timbre :

Notre loi date de 1953. Est-elle encore adaptée aujourd'hui? Ne faut-il pas entreprendre une révision en profondeur de cette législation?

Nous prendrons également connaissance de cas pratiques et des conséquences de la loi actuelle sur certaines transactions.

Des propositions de modifications seront également développées.

SUJETS

1. La nouvelle loi sur la fusion (LFus) Aspects juridiques et fiscaux

Me Dominique Morand
Avocat et expert fiscal diplômé

2. Transformations, scissions et fusions de sociétés, cas pratiques

M. Paul-André Roux
Expert fiscal diplômé

3. Conséquences sur le droit de timbre Cantonal

Me Christian Holzer
Chef du service du RF

Dr ès sc. éco. Victor Kaempfen
Expert fiscal diplômé

4. Questions

LIEU, DATE, HEURE

Ecole d'Ingénieurs
Aula F.-X. Bagnoud
Sion

Mercredi 17.11.2004
de 17 h 30 à 19 h 45

Loi sur la fusion - Conséquences sur le droit de timbre cantonal

Séminaire du 17.11.2004 à Sion

Participants :

1. Nom, Prénom _____

Société _____

Adresse _____

Localité _____

2. Nom, Prénom _____

Société _____

Adresse _____

Localité _____

3. Nom, Prénom _____

Société _____

Adresse _____

Localité _____

Téléphone _____

Date, Signature :